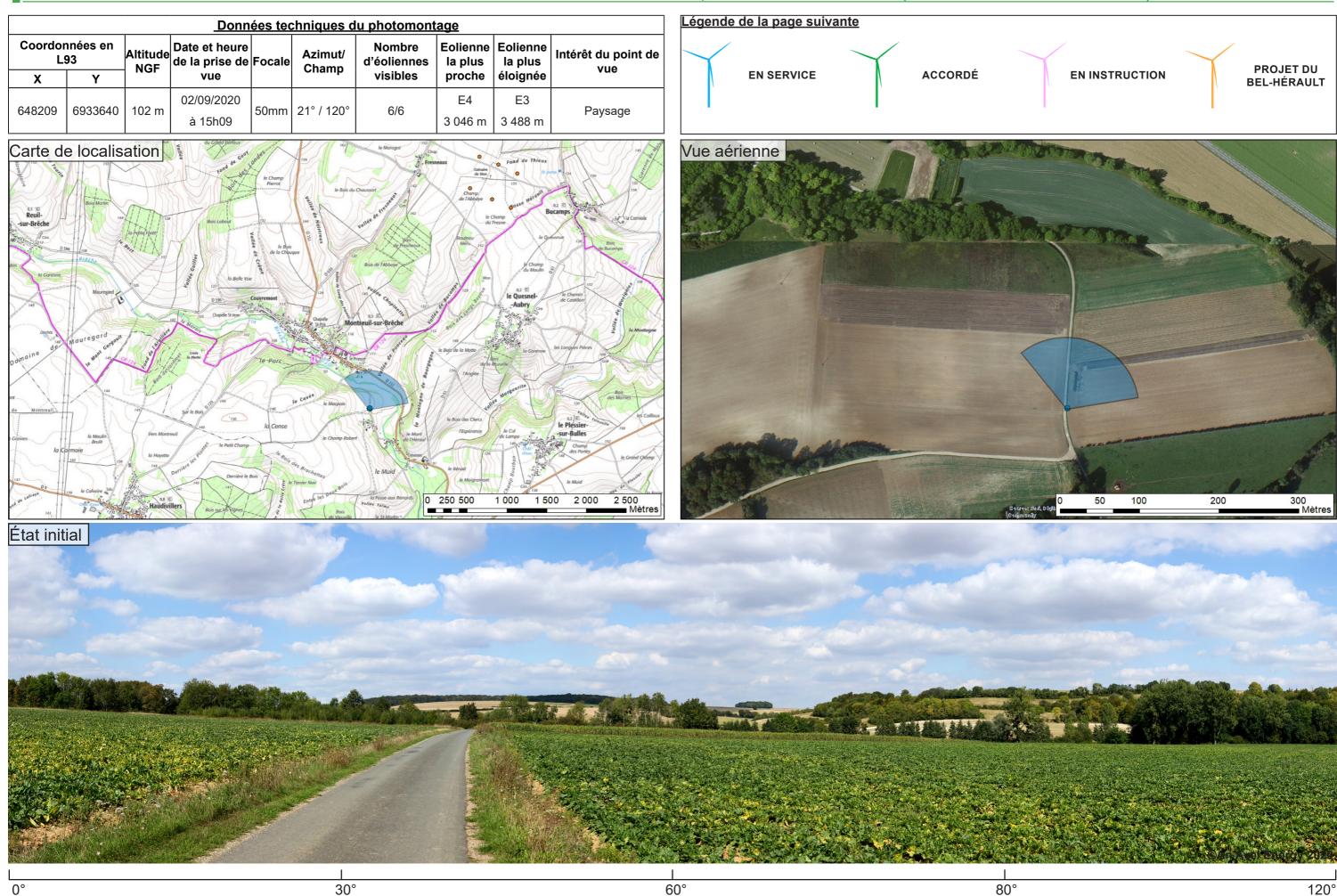


PHOTOMONTAGE N°C13 : VUE DEPUIS LE SUD-EST DE MONTREUIL-SUR-BRÈCHE, VALLÉE DE LA BRÈCHE (AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE)



Commentaires

Etat initial: Ce point de vue se situe sur les abords d'un chemin vicinal, sur les hauteurs du versant Sud de la Brèche. Les parcelles de cultures du premier-plan confèrent au paysage un ca-ractère ouvert. L'absence d'obstacles visuels permet au regard de se porter en direction de la Brèche. A ce niveau le relief s'abaisse et le cours d'eau de la Brèche est facilement identifiable grâce à la ripisylve qui émerge et traverse le paysage du Sud-Est au Nord-Ouest. Par-delà la vallée, le relief remonte et le plateau agricole se poursuit. La ligne d'horizon est formée par les ondulations du plateau parsemées de nombreux boisements. Depuis ce point de vue, aucun parc éolien n'est visible. Ils sont tour à tour dissimulés par les ondulations du plateau situé au Nord de la Brèche.

Etat final: Depuis ce point de vue, les six éoliennes du projet de Bel-Hérault seront partiellement observables. Elles émergeront par-dessus les ondulations du relief, au Nord de la vallée de Brèche. Elles formeront une double ligne qui occupera un nouvel angle sur l'horizon. La taille apparente de ces éoliennes sera modérée à faible. Les rotors des six éoliennes seront visibles. L'entièreté du mat et rotor de l'éolienne E3 sera visible. Cette double ligne d'éoliennes sera cohérente avec les grandes lignes de forces du paysage qui sont le tracé de la Brèche et les différentes ondulations du plateau. Il existera tout de même une covisibilité entre la vallée de la Brèche et le projet de Bel Hérault situé en arrière-plan. L'impact sera donc faible à modéré.

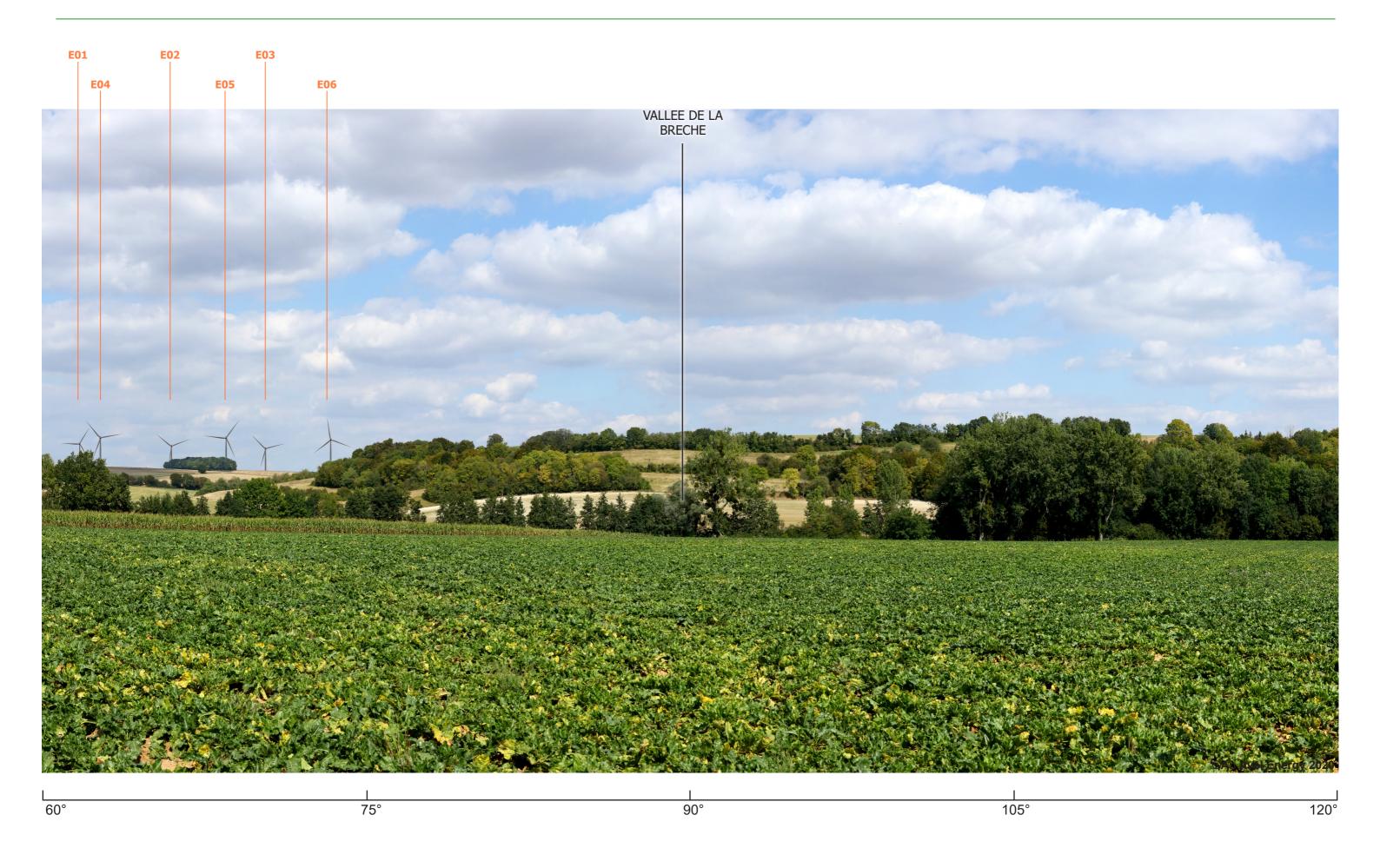
IMPACT FAIBLE A MODERE







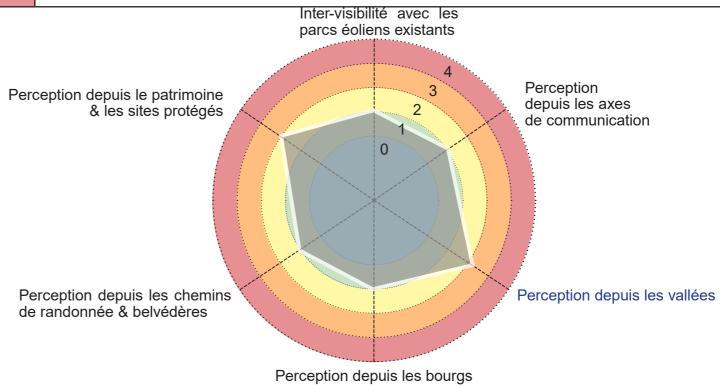
Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 35 cm (format A3)



4.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX	IMPACTS			COMMENTAIRES
Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	1			A mesure que l'observateur se rapproche du futur parc du Bel-Hérault, celui-ci devient plus prégnant, et il complète le motif éolien. Toutefois, dans la majorité des cas, son insertion restera discrète, en cohérence avec l'existant. Il ne modifiera donc pas la structure du tissu éolien global.
Perception depuis les axes de communication	1			La plupart des axes de communication n'offriront pas de vues où le futur parc sera visible intégralement. C'est le cas de la D151, de la D958 ou de la D916. Les axe parcourant le fond de la vallée de la Brèche possèderont un impact faible. En effet, les ondulations du relief et la végétation masqueront partiellement voire totalement les machines du projet Bel-Hérault. De plus, lorsque des vues existeront, l'impact du futur parc restera faible de par son intégration au sein du motif éolien global, ce qui atténuera sa présence visuelle.
Perception depuis les vallées		2		Les éoliennes du projet seront peu visibles depuis les vallées. C'est le cas par exemple depuis la vallée de la Brèche où il existera des visibilités fortement réduites par la végétation. En effet, le choix de la variante finale du projet permet de minimiser au maximum les impacts visuels sur cette vallée. C'était l'un des enjeux forts du SRE. Il existera cependant des lieux (Sud de Montreuil-sur-Brêche) où les futures éoliennes et la vallée seront visibles de manière concomitante.
Perception depuis les bourgs	1			Dans cette aire d'étude, la visibilité des éoliennes va encore dépendre des masques extérieurs aux bourgs, comme le relief ou la végétation. C'est le cas du village de Bulle situé dans la vallée de la Brèche. En revanche, depuis les autres sorties de bourgs, plus exposées, des vues existeront. C'est le cas par exemple des bourgs de Mesnil-sur-Bulles ou Noyers-Saint-Martin. Toutefois, l'implantation du projet en superposition ou en continuation de lignes d'éoliennes existantes diminue son impact visuel. Depuis le sud de Montreuil-sur-Brêche, il existera un covisbilité entre le village, le projet et la vallée de la Brèche. L'impact sera toutefois globalement faible.
Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	1			Sillonnant des espaces le plus souvent boisés ou insérés au creux des variations de la topographie, les chemins de randonnée inclus dans le périmètre de l'aire d'étude rapprochée ne présentent pas d'impacts. C'est notamment le cas du GR 124. En revanche lorsque l'environnement est ouvert et en surplomb du territoire, il existera des vues où le parc sera intégralement perceptible, bien qu'intégré au motif éolien global.
Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés		2		Seul élément de patrimoine de l'aire d'étude rapprochée à présenter un enjeu, la Nécropole de Noyers-Saint-Martin sera modérément impactée par le futur parc Bel-Hérault. Un des accès à la ferme du Grand Mesnil, qui est inscrite au titre de monuments historiques, possède une fenêtre ponctuelle vers le projet. Cependant le futur parc ne sera pas visible depuis le cœur de la ferme. Les éoliennes du projet s'implanteront en arrière des machines du parc de Noyers-Saint-Martin et Thieux, de Nordex XXVIII, des Hauts Bouleaux, du Champ Feuillant et de Campremy / Bonvillers, et donc densifieront le motif éolien existant.





Bien que la prégnance du futur parc du Bel-Hérault augmente, les impacts restent globalement faibles à modérés. En effet, malgré la visibilité qui se fait croissante, la position du parc par rapport au motif éolien global atténue grandement son impact individuel. Il fait parti d'un tout et sa contribution est encore relativement faible à cette distance comprise entre 6 et 8 kilomètres.

Les impacts sont principalement concentrés sur les sorties de bourgs, les axes de communication, et les itinéraires de randonnée lorsqu'ils se situent en position de surplomb du territoire et dans des espaces ouverts. Les entrées/sorties de bourgs concernées sont par exemple l'entrée Nord du Mesnil-sur-Bulles ou l'entrée Est de Noyers-Saint-Martin. Depuis le Sud de la vallée de la Brèche, il existera une covisibilité entre le village de Montreuil-sur-Brêche, le fond de la vallée et les éoliennes du projet situées en arrière-plan. Le choix d'une implantation à six éoliennes limite toutefois grandement l'impact sur la vallée qui constitue l'élément paysager majeur du territoire.

La nécropole de Noyers Saint-Martin constitue l'enjeu majeur de cette aire d'étude du fait de sa localisation sur un plateau marqué par l'éolien. Néanmoins, la prégnance du parc projeté du Bel-Hérault reste modérée, étant implanté en superposition des lignes d'éoliennes existantes et suivant la même logique directionnelle que ces derniers. La ferme de Grand Mesnil, inscrite au titre des monuments historiques possédait potentiellement une ouverture visuelle mais les arbres masquent les vue possibles à la sortie Ouest. Le vues sont masquées depuis le cœur de la ferme.

Les impacts sur cette aire d'étude sont donc globalement faible à modérés.